

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY7719-H1
Titre	Évaluer le personnel
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Hiver 2026
Horaire	Lundi 12h30 à 15h30 ** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est <u>confidentielle</u> et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.
Mode de formation ¹	En présentiel
Site StudiUM disponible	Oui

Description courte et préalables disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

¹Les cours hybrides, multimodaux et entièrement en ligne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

Personne enseignante

Nom et titre	Jean-Sébastien Boudrias, Ph.D.
Coordonnées	Jean-sebastien.boudrias@umontreal.ca
Disponibilités ²	Sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement

Nom	À venir
Coordonnées	À venir
Disponibilités ²	Sur rendez-vous

Plan de cours

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours vise à donner à l'étudiant un cadre conceptuel et instrumental au niveau de l'évaluation de potentiel, ainsi que de l'initier à l'évaluation des comportements et des compétences de l'individu au travail. Des modèles conceptuels sur le fonctionnement de la personne en situation de travail seront présentés et soumis à un examen critique. Au niveau instrumental, des méthodes et instruments pour évaluer l'individu seront présentés et expérimentés. La question de l'intégration des données sera discutée. De plus, les étudiants seront initiés à la rétroaction écrite et verbale au client et à un tiers. Le cadre dans lequel l'évaluation du personnel est effectuée sera précisé : la contribution ou la valeur ajoutée du psychologue, la portée et les limites de l'évaluation, ainsi que certains aspects éthiques et légaux associés à l'évaluation. Ce cours vise à développer la compétence «Évaluation individuelle», proposée comme constituante de la formation doctorale en psychologie du travail et des organisations par la Society for Industrial and Organizational Psychology. Elle constitue également un volet du domaine de pratique professionnelle « dotation et évaluation de potentiel », décrit par la Société Québécoise de Psychologie du Travail et des Organisations.

Objectifs d'apprentissage spécifiques

- Définir ce qu'est l'évaluation de potentiel ;
- Connaître des théories/taxonomies sous-jacentes à la description des différences individuelles au travail ;
- Connaître des modèles conceptuels ou opérationnels de prévision du succès en emploi ;
- Identifier des variables qui conditionnent l'élaboration d'un protocole d'évaluation de potentiel;
- Expérimenter certains outils/méthodes utilisés pour évaluer le potentiel des individus, connaître leurs usages et les principaux résultats des recherches empiriques sur leur utilité/validité ;
- Initier l'étudiant à décrire/prédire/inférer avec nuance et prudence les compétences et le comportement en emploi d'une personne en fonction de données recueillies dans le cadre d'une évaluation individuelle ;
- Sensibiliser l'étudiant aux enjeux éthiques, professionnels et légaux de l'évaluation ;
- Développer la conscience de soi de l'évaluateur.

Compétences développées

Au terme de ce cours, les étudiants devraient avoir acquis les compétences nécessaires pour : a) identifier des modèles conceptuels pertinents pour réaliser une évaluation du personnel en fonction des besoins de la situation ; b) critiquer les modèles ou protocoles d'évaluation individuelle en vue de les améliorer ; c) sélectionner des méthodes et instruments appropriés pour évaluer des compétences ; d) conduire une entrevue d'évaluation en favorisant la mise en confiance et la participation de l'individu ; e) être en mesure de faire des inférences à partir des données recueillies (tests, observations en entrevue, etc.) pour la prédiction de comportements en emploi tout en étant conscient du degré de certitude associé à ces inférences ; f) communiquer les résultats de l'évaluation au client et à un tiers en s'assurant que l'interlocuteur comprenne bien le contenu de l'évaluation ainsi que sa portée ; g) susciter l'envie de se développer chez le candidat à partir de la rétroaction suivant l'évaluation des compétences.

Plan de cours

Méthodes pédagogiques utilisées

Ce cours misera sur différentes méthodes pédagogiques:

- Exposés du professeur/intervenant : pour présenter des cadres d'analyse théoriques et/ou pratiques
- Expérimentation active : pour expérimenter soi-même les tests, mener soi-même un processus d'évaluation
- Cas : pour illustrer des compétences en évaluation et stimuler la réflexivité
- Lectures : pour fournir des sources de référence aux savoirs dans le domaine de l'évaluation
- Quiz et travaux : pour vérifier des apprentissages et offrir une rétroaction personnalisée sur la qualité du travail réalisé

La formule du cours sera optimisée par la préparation et la participation active des étudiants. L'interaction et les questions s'appuyant sur des notions présentées, lues, expérimentées permettent d'enrichir ce cours et sont grandement bienvenues.

Remarque sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

Dans le cadre du cours, l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) est **interdite** pour l'analyse des résultats psychométriques, notamment dans le cadre de la réalisation du TP1 et du TP4. L'utilisation de l'intelligence artificielle est toutefois **permise** pour améliorer l'écriture des rapports. L'étudiant qui souhaite utiliser cette option (facultative) doit joindre une annexe à son travail qui présente la première version écrite sans utilisation de l'IA et une explication succincte mais précise de la façon dont des outils d'IA ont été utilisés pour améliorer le rapport. Cette annexe doit aussi présenter les **précautions qui ont été prises** pour ne pas diffuser les informations sensibles et confidentielles (données personnelles; canevas et définitions sous licence commerciale).

Il est également à noter que l'IAg n'est pas une source acceptable en soi pour justifier une décision ou un protocole d'évaluation. Son utilisation doit être soutenue par des sources scientifiques. Aussi, des références spécifiques provenant du corpus disciplinaire demeurent essentielles pour justifier des décisions d'évaluation, notamment dans le cadre du TP2 et du TP3.

Plan de cours

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Lectures	Activités et travaux
Cours 1 2026-01-12	Introduction : Qu'est-ce que l'évaluation ? Rencontre d'un professionnel de M2D Leadership	[J] Chap. 1, Chap.13 (framework) [K] Chap. 1; Chap.30 (stakeholders)	Passation des tests (début) Introduction d'un cas
Cours 2 2026-01-19	Conceptualisations des différences individuelles (DI) : personnalité, aptitudes cognitives, etc.	[S] Chap.1, Chap.4	Passation des tests (fin)
Cours 3 2026-01-26	Description des DI non-cognitives : JPI et PRF	Manuels techniques	Quiz JPI / Quiz PRF
Cours 4 2026-02-02	Description des DI non-cognitives : OPQ	Manuels techniques	Quiz OPQA/Quiz OPQB
Cours 5 2026-02-09	Les modèles en évaluation du potentiel : Traits, approche du « fit », « approche des compétences »	[J] Chap.2 [P] p.25-35	Remise du TP1
Cours 6 2026-02-16	Opérationnalisation d'un modèle de compétences	[S] Chap.8	Remise du TP2
Cours 7 2026-02-23	La recherche sur la généralisation de la validité des mesures utilisées en évaluation/sélection	Articles choisis	--
Relâche 2026-03-02	--	--	--
Cours 8 2026-03-09	Description des DI cognitives : Wonderlic et autres Démarrage du cas Ivan P.	[S] Chap.3 ; articles choisis [K] Chap. 4	Cas Ivan P. – Segment 1 (besoin/motif d'évaluation + choix des compétences)
Cours 9 2026-03-16	L'entrevue d'évaluation Suite du cas Ivan P.	[D] Chapitre 3	Cas Ivan P. – Segment 2 (protocole d'évaluation + cotation d'entrevue)

Plan de cours

Cours 10 2026-03-23	L'appréciation par simulation/Test de jugement situationnel Suite du cas Ivan P.	Articles choisis	--
Cours 11 2026-03-30	Intégration des résultats Suite du cas Ivan P.	[P] p.154-162	Cas Ivan P. – Segment 3 (intégration des données + prép. du feedback org.)
Congé 2026-04-06	--	--	Remise TP3
Cours 12 2026-04-13	Communication des résultats Suite du cas Ivan P.	[J] Chap.8 + Articles choisis [K] Chap.18 facultatif	Cas Ivan P – Segment 4 (feedback aux client-individuel)
Cours 13 2026-04-20	Enjeux éthiques, déontologiques et professionnels Suite et fin du cas Ivan P.	[J] Chap.4	Réflexions sur enjeux DEI
Cours 14 2026-04-27	Bilan et synthèse des apprentissages	[S] Chap.24 [K] Chap. 20	Remise TP4 NB : Environ deux semaines après la remise, une rencontre aura lieu avec le professeur pour valider que l'évaluation peut être transmise au client.

Légende pour lectures :

Tous les chapitres mentionnés dans le tableau ci-dessus seront disponibles sur Studium

- ▶ **[J]** = Jeanneret, R., & Silzer, R., (1998). Individual psychological assessment: Predicting behavior in organizational settings.
- ▶ **[S]** = Scott, J. C., & Reynolds, D. H. (2010). Handbook of workplace assessment. John Wiley & Sons.
- ▶ **[P]** = Pettersen, N. & Durivage, A. (2006). L'entrevue structurée pour améliorer la sélection du personnel. Presses de l'Université du Québec.
- ▶ **[D]** = Durivage (2023), livre électronique (voir ouvrage en réserve à la bibliothèque)
- ▶ **[K]** = Kantrowitz, T., Reynolds, D. H., & Scott, J. (Eds.). (2023). Talent assessment: embracing innovation and mitigating risk in the digital age. Oxford University Press.

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Heure	Pondération
Remise de travail en ligne	TP1. Rapport auto-descriptif (individuel) Remise d'un document écrit [± 8 pages]	2026-02-09	9h	15%
Remise de travail en classe	TP2. Opérationnalisation d'un modèle de compétence (<i>équipe</i>) Remise d'un document écrit [± 8 pages] + présentation orale	2026-02-16	12h	20%
Remise de travail en ligne	TP3. Préparation d'une évaluation individuelle complète (<i>individuel</i>) -Remise d'un document écrit [± 6 pages et protocole d'évaluation en annexe – 20 p. max]	2026-04-07	9h	25%
Remise de travail en ligne	TP4. Réalisation d'une évaluation individuelle complète (<i>individuel</i>) Remise d'un document écrit [± 10 pages]	2026-04-30	12h	35%
Quiz en classe	Réponses à 1 Quiz [2%] + à 2 segments du cas Ivan P. [3%] (<i>équipe</i>)	Moments précisés dans le plan de cours	12h	5%

Consignes et règles pour les évaluations

Lieu de dépôt des travaux Tous les travaux sont à remettre au professeur par courriel, avant la date et l'heure de remise (voir travaux). Les travaux doivent être remis en format éditable (Word) et en format Pdf. Le professeur spécifiera durant la session si un travail doit aussi être remis en format imprimé.

Matériel autorisé aux examens Non applicable

Plan de cours

► Ressources

Manuel(s), texte(s) ou autre(s) ressource(s) obligatoire(s)

Documents (obligatoires)	Ressource qui est la plus complète sur l'évaluation. Les chapitres obligatoires seront extraits sur Studium. Scott, J. C., & Reynolds, D. H. (2010). Handbook of workplace assessment: evidence-based practices for selecting and developing organizational talent. John Wiley & Sons
Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire)	Livres numériques : * L'entrevue structurée : pour améliorer la sélection du personnel * [Durivage, 2023] L'entrevue structurée, 2e édition. https://canadacommons.ca/artifacts/1881484/lentrevue-structuree/2630795/
Équipement ou matériel obligatoire	Achat du matériel de test, coût 90\$

Ressources complémentaires

Documents	D'autres références par thématiques seront fournies sur Studium
Sites Internet	N/A
Guides	N/A
Autres	N/A

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie> . Vous trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie.

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Plan de cours

Seuil de réussite exigé dans un cours

Cours avec barème littéral : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures

d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Plan de cours

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français

<https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Plan de cours

Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)